

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 24 septembre 2018

DÉLIBÉRATION nº2018-62

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2018.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Propositions de la commission des moyens du 14 septembre 2018.

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts de l'université, Vu l'avis de la commission des moyens du 14 septembre 2018,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 14 septembre 2018.

Proposition de décision soumise au conseil :

- CUEFFE modalités de remboursement des frais de formation ;
- Maintien du Packsport et du Passeport culturel étudiant ;
- Collegium santé gratuité d'inscription ;
- Modification des statuts, bilan et perspectives d'action de la Fondation Maupas ;
- Tarifs du DIU pédagogie médicale ;
- Tarifs du DU comptabilité et gestion :
- Tarifs du DU reconversion à la pratique de l'exercice officinal.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	4
Votes exprimés :	25
Pour :	25
Contre:	0

Pièces jointes :

- Compte rendu et pièces relatives aux propositions de la commission des moyens du 14/09/18

Fait à Tours, le 01 octobre 2018 Le Président.

Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques Délibération publiée sur le site internet de

l'université le :

0 1 OCT. 2018

Transmise au recteur le :

0 1 OCT 2018

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS: Mesdames et Messieurs: Marie-Laure GELY, Emmanuel NERON, Clovis TAUBER, Véronique ROBERT, Patrick LAFFEZ, Yves RAINGEAUD, Sandrine DALLET-CHOISY, Véronique MAUPOIL-DAVID, Christine GEORGELIN, Bruno BOISSAVIT, Christine POIRIER, Francis BOURREAU, Jean-Paul CHEMLA.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF: Mesdames et Messieurs: Corinne MANSON, VP CA, Présidente, Éric-Alain ZOUKOUA, Vice – Président chargé des finances, NICOLE REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable, Philippe DAILLOUX, D.A.F, Téva WEST, DAF-pôle budget, Emmanuel LESIGNE, VP Recherche.

Excuses: Mesdames et Messieurs: Pierre GABETTE, DGS, Monica ZAPATA, Alexis CHOMMELOUX, Hubert LARDY, Théodora ANGOULVANT, Nathalie LECLERC.

Овјет	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
Lettre de cadrage BI 2019	- PJ1 lettre de cadrage Présentation de la lettre de cadrage du B I 2019 les vice-présidents.	– La commission prend acte sans émettre d'observation.
Reliquat par unités budgétaires (« réserves ») 2017	-Ce calcul fait chaque année après l'approbation du compte financier, vise à répartir la variation de notre fond de roulement (FDR) entre les unités budgétairesLe calcul des réserves 2017: La mise en œuvre de la GBCP dans SIFAC en 2017 a profondément bouleversé ce calcul, car nous devons croiser en permanence des données budgétaires, c'est-à-dire calculé en fonction des encaissements/décaissement, avec des données de comptabilité générale enregistrée en droits constatés, d'autant plus que les extractions SIFAC ont évolué en conséquence. En conclusion de la discussion, cette notion de « réserves » n'est plus aujourd'hui appropriée, du fait des difficultés d'obtention des résultats mais surtout du changement de manière d'allouer les ressources, comme cela s'est déroulé pour les composantes au travers du COM 2018 et sera mis en œuvre pour les COM à venir. Pour la recherche, le fonctionnement demeure sous forme de dotation générant potentiellement des réserves (« contribution au FDR »), mais sans que cela constitue un droit de tirage sur le fonds de roulement.	 prend acte: de la difficulté à obtenir un montant fiable notamment du fait de la GBCP mis en œuvre en 2017 dans l'outil; du caractère indicatif de ces « réserves », pour les composantes, les services centraux et communs et la recherche; constate que ces « réserves » sont progressivement rendues caduques par la nouvelle logique d'allocation des ressources, telle qu'utilisée pour le COM 2018 des composantes.
CUEFFE – modalités de remboursement des frais de formation	PJ3-délibérations sur les modalités de remboursement – présentation de l'ensemble des règles de remboursement des frais de formation du CUEFFE, à l'aide de la pièce jointe. Il est précisé que le remboursement est	- Approbation à l'unanimité du document modifié compte tenu avec la précision ci- contre.

	intégral en cas d'admission tardive dans un autre cursus.	
Loi O.R.E. : Maintien du pack sport et du passeport culturel étudiant	PJ4.1 et 4.2- pièces justificatives des activités financées par le pack sport et le passeport culturel étudiant La loi O R E institue une cotisation (la CVEC), finançant l'ensemble des activités vie étudiantes dont le sport et la culture. Elle supprime donc les contributions antérieures, sauf si l'université peut attester qu'elle effectue des prestations supplémentaires qui fondent ces participations spéciales. C'est ce qu'indique les deux pièces jointes et dans ces conditions il est proposé de reconduire les tarifs du pack sport – ainsi que les conditions de gratuité antérieure – et du PCE, soit respectivement 25€ et 8€.	-Vote la création des pack sport et P C E aux tarifs antérieurs de 25 € et 8 € respectivement, en listant les prestations proposées hors cursus. - Précise que le pack sport est gratuit pour les étudiants en situation de handicap, en possession d'une carte mobilité inclusion (CMI).
	PJ 5-argumentaire	
Collégium Santé – Tarif d'inscription	Dans le cadre des inscriptions au Collegium santé, une indemnisation de 23 € a été fixée ; dans l'attente de la signature des conventions en permettant l'application, il est proposé à la commission d'accorder l'inscription gratuite.	 Approbation, tout en précisant que les 23 € sont très éloignés de la couverture des frais exposés par l'université.
Questions diverses: 1-délibération complémentaire sur la participation à la fondation Maupas	QD1- Compte rendu du conseil d'administration de la fondation Philippe Maupas du 20/04/2018 Cette délibération complémentaire porte sur la modification des statuts (Art. 5) et indique un bilan et les perspectives d'action de cette fondation, pour compléter la décision d'y participer déjà prise par le conseil d'administration.	- approbation.
2-SCFC : tarifs du DIU « pédagogie médicale »	QD2-argumentaire et fiche du diplôme Demande d'approbation du tarif de ce diplôme qui a été reconfiguré.	-Approbation
3-IUT Tours : tarifs du DUCG	QD3-fiche du diplôme Demande d'approbation d'une modification de tarif (régularisation), conformément à la fiche présentée.	– Approbation
4-CESR-admission en non-valeur	Demande d'admission en non-valeur pour le fonds de dotation du château royal de Montargis	– Dossier repoussé, suite à des les éléments nouveaux de dernière minute.
5- UFR PHARMACIE - DU RPEO	QD5-fiche du DU « reconversion à la pratique de l'exercice officinal » Dossier supplémentaire de demande d'approbation du tarif de la création de ce diplôme, conformément à la fiche présentée en commission.	 Approbation ; la commission demande que la fiche financière précise les heures mutualisées pour donner une vision exhaustive du coût du diplôme. Une séance de la commission des moyens sera consacrée aux fiches financières.

Prochaine Réunion le 15 octobre (annulation de la commission du 05 octobre 2018)

Demande de modification des modalités de perception et de remboursement des droits d'inscription CUEFFE

• Contexte:

Conformément à la lettre ministérielle 2012-12-290 du 3 juillet 2012 relative au taux des droits de scolarité et à l'organisation des remboursements, les frais de dossiers qui étaient demandés avant la délivrance des attestations de pré-inscription des candidats au CUEFFE jusqu'à l'année universitaire 2016-2017 deviennent caducs.

Depuis la rentrée 2017-2018, un acompte sur les droits d'inscription est demandé, indispensable pour la préparation de la rentrée du CUEFFE (assurance du sérieux des candidatures, comptabilisation des candidatures fermes afin de déployer un dispositif d'accueil adapté – recrutement des enseignants, nombre de groupes à ouvrir -).

Pour information, sur 300 candidatures reçues en moyenne chaque année, 180 à 200 étudiants sont réellement inscrits.

- La demande de décision par la commission des moyens et le CA est conforme aux directives de la lettre ministérielle précitée, chap. 3, et porte sur :
- Le montant de l'acompte sur droits d'inscription à verser ;
- Les modalités de remboursement de l'acompte ;
- Les modalités de remboursement des droits de scolarité
- En conséquence, l'approbation les formulaires et informations transmises aux étudiants, en annexe.
- Extrait de la lettre ministérielle :

« Concernant les demandes de remboursement des droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire, celles-ci seront soumises à une décision du chef d'établissement prise en application de critères généraux définis par le conseil d'administration. Dans ce cas, le remboursement pourra être partiel. Il appartient donc à chaque établissement d'enseignement supérieur de déterminer les conditions de recevabilité de ces demandes et de les diffuser le plus largement possible afin que les étudiants soient informés des règles applicables. »

1 - Montant de l'acompte à verser.

Il concerne les pré-inscriptions dans les formations DUEF semestriel et annuel :

DUEF (semestre 1, semestre 2, ou DUEF	DUEF annuel	DUEF annuel + certificat universitaire
d'été; Droits 2018-2019: 1 400€	Droits : 2 500€	Droits DUEF 2018/2019: 2 500€
Acompte à verser: 350€ (25%)	625€ (25%)	625€ (25%)

- Un acompte correspondant à 25% des frais de formation sera demandé aux étudiants afin de valider leur demande de candidature. Cet acompte devra être réglé par virement sur le compte bancaire de la régie du CUEFFE. Il sera suivi d'un accusé réception.
- La pré-inscription du candidat sera effective à partir de la réception de l'acompte avant la date limite fixée en conseil d'administration (voir document en annexe 4);
- Le montant de l'acompte versé sera déduit des droits d'inscription restant à payer au moment de l'inscription administrative au CUEFFE ;
- En cas de non règlement de l'acompte avant la date limite, la demande de candidature est annulée.

2 - Modalités de remboursement de l'acompte

Le remboursement est possible dans les cas suivants :

Type de Remboursement	de plein droit	accordé par Conseil d'administration sur demande de l'étudiant :		
objet	Visa refusé par l'autorité administrative	Admission tardive dans un autre cursus		
Justificatifs	formulaire + décision administration	Certificat d'admission dans un autre établissement.		

- Les demandes de remboursement sont transmises et traitées par le CUEFFE en lien avec le SEF et l'agence comptable :
- Le CUEFEE prendra contact avec les étudiants non arrivés à la date limite qui est indiquée sur l'attestation de pré-inscription afin de s'assurer de la raison de non-présentation. Suivant le cas, le formulaire de demande de remboursement leur sera envoyé.

3 - Remboursement des frais de scolarité après la rentrée.

En cas d'interruption définitive du cursus de l'étudiant après la rentrée, pour les motifs suivants :

- Raison médicale grave attestée par un certificat médical français;
- Décès d'un proche (ascendants directs et descendants) nécessitant le départ de l'étudiant (produire le certificat de décès et une attestation sur l'honneur d'abandon des études).

Un remboursement des droits de scolarité est possible déductions faites des mois d'enseignement suivis (prorata) et de l'acompte, après décision de la Directrice de la formation, en sa qualité de délégataire du Président. Chaque mois commencé est dû.

Les frais de scolarité s'entendent comme le cumul des droits nationaux et des droits spécifiques.

4 - Annexes

Annexe 1 : formulaire de demande de remboursement de l'acompte

Annexe 2 : Modalités de paiement de l'acompte sur droits d'inscription

Annexe 3 : modèle d'attestation de pré-inscription

Il est proposé à la commission des Moyens :

- de prendre acte de la nomination de Mme Carine BERBERI comme directrice du CUEFFE et d'approuver les dispositions ci-dessus, qui seront soumises au CA du 24/09/2018, pour un prise d'effet à la rentrée 2018.
- Il est rappelé qu'en cas de non ouverture du cursus, les étudiants inscrits sont intégralement remboursés.

Avis de la commission : FAVORABLE à l'unanimité.

ACTIVIT	ES SPORTIVES
HORS CURSUS	CURSUS
Activités aquatiques	
Activités nautiques	
Activités d'expression	CERCIP ET SPORT BONIFIANT
Sports collectifs	
Activités du corps et fitness	Proposés durant les deux semestres de l'année universitaire,
Sports de combat	les cours de pratique sportive peuvent être pris en compte et évalués
Sports de raquettes	dans le cursus universitaire.
Autres	Le Sport Bonifiant est ouvert aux étudiants de l'IUT,
FORMATIONS SPORTIVES DIPLOMANTES	de Polytech'Tours et de l'INSA Blois (4e et 5e année).
Brevet national de Sauvetage et Secourisme Aquatique	Certains cours ont une restriction de niveau de pratique sportive.
Brevet d'Initiateur en Aéronautique	Fac'à vélo
Plongée	
STAGES	
Activités de pleine nature	
Stages de danses	
Stages bien-être	
LES GRANDS EVENEMENTS	
Quête du temps	
Soirée bien-être	
Nuit du fitness	
Golf by light	
Laser run	
Nuit de la patinoire	
Nuit du volley-ball	
Soirées danses plurielles	
LES EVENEMENTS SPORT LOISIR WEEK-END	
Jeu libre et tournois en badminton	
BENEFICIER DE REDUCTIONS AUPRES DE PARTENAIRES	
Activités aquatiques	
Activités d'expression	
Activités du corps et fitness	
Activité nautique	
Sports collectifs	
Sports de combat	
Sports de raquettes	
Autres	

Pour passage en commission des moyens

Mise en place de la CVEC – maintien d'un dispositif optionnel d'accès à l'offre culturelle pour les étudiants

Le Passeport culturel étudiant – PCE - 8€

Depuis exactement 25 ans, l'Université de Tours et ses partenaires proposent aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir pour une somme modique (8€ en 2017-18) un Passeport Culturel Etudiant qui leur permet d'obtenir de nombreuses réductions sur les tarifs de plus de 70 structures culturelles partenaires, sur Tours, la métropole et Blois. Le service culturel propose une médiation adaptée pour permettre aux étudiants de faire le meilleur usage de leur passeport.

Toutes les formes artistiques et culturelles sont représentées ainsi que des salles de spectacle, musées, lieux patrimoniaux. Outre les avantages tarifaires conséquents, les détenteurs du PCE ont aussi la possibilité de bénéficier d'événements spécifiques (répétitions, visites privées, stages réservés aux détenteurs du PCE, 1 place achetée = une place offerte) et peuvent chaque semaine retrouver sur le Facebook PCE et sur Instagram des suggestions de sorties sélectionnées par la médiatrice culturelle. Un site web PCE accessible à tous (https://pce.univ-tours.fr/) permet également de retrouver toutes les propositions par date ou par lieu, par thème ou type de proposition.

La programmation culturelle de l'université – notamment salle Thélème - fait partie des propositions PCE. Elle offre un avantage tarifaire supplémentaire par rapport au tarif étudiant soit 4 € pour un détenteur du PCE au lieu de 6 € pour un étudiant.

En 2017-18 plus de 7200 étudiants en ont fait l'acquisition

Béatrice Boillot Service Culturel



Objet : Inscription gratuite des étudiants des écoles paramédicales en formation initiale et mise en place d'une indemnisation forfaitaire pour les instituts

La reconduction de nos conventions avec les écoles paramédicales a été initié par le Collegium Santé en début d'année 2018.

Ce fut l'occasion de revoir les modalités d'exécution, nous conservons la possibilité pour les étudiants des écoles paramédicales (IFSI, école ergothérapie, manipulateur radio...) de s'inscrivent gratuitement à l'université de Tours dès la rentrée 2018. Ceci étant, il a été négocié avec nos partenaires le reversement par les instituts un montant forfaitaire de 23€ par étudiant inscrit.

Ce montant forfaitaire vise à indemniser l'université des frais occasionnés par l'inscription de l'étudiant, du droit d'accès à une plateforme commune Collegium pour les cours en commun sur le moodle de l'université et de la délivrance de leur diplôme universitaire.

Dans l'attente de la signature de ces conventions prévoyants l'indemnisation, il est proposé d'accepter les inscriptions sans cette indemnisation et sa mise en œuvre dès que les conventions auront été signées.

Fondation Philippe-Maupas

Conseil d'Administration

20 avril 2018

Intitulé réunion	Conseil d'Administration de la Fondation Philippe-Maupas	Responsable	Président
------------------	--	-------------	-----------

Document	Didier SABOURAULT	Vérifié par :	Catherine de Colbert	Validé par :	Président		
Rédigé par :			Xavier Monjanel			Diffusé le :	
date	11 mai 2018	date		Date			

Présents :

X. Monjanel; Ph. Vendrix; C. De Colbert; S. Germon; E. Lesigne; M-C. Viaud-Massuard; A. Gueiffier; C. Manson; V. Maupoil-David; D. Guilloteau; J-L. Romet-Lemonne; B. Groussin (Commissaire aux comptes – sans droit de vote); Didier Sabourault (Directeur de Cabinet Unversité de Tours – sans droit de vote)

Pouvoirs:

H. Galtaud ayant donné pouvoir à Corinne Manson

Fabien Riolet ayant donné pouvoir à X. Monjanel

Philippe Roingeard ayant donné pouvoir à Denis Guilloteau

Isabelle Dimier-Poisson ayant donné pouvoir à Stéphanie Germon

Cécile Goï ayant donné pouvoir à Ph. Vendrix

Martine Courtois ayant donné pouvoir à V. Maupoil-David

Daniel Alquier ayant donné pouvoir à Ph. Vendrix

Hervé Watier ayant donné pouvoir à Catherine De Colbert

Eric-Alain Zoukoua ayant donné pouvoir à Emmanuel Lesigne

Excusés:

Patrice Diot; Didier Chéramy; Hubert Lardy; Bernard Boudot

			ment	

Aux membres du Conseil d'Administration		

Ordre du jour.

1/ Approbation du compte rendu du CA du 6 dé 2/ Rapport d'activité 2017 du Président 3/ Approbation des comptes 2017 avec interver 4/ Actualité de la Fondation et Perspectives 2015/ Prorogation de la Fondation pour 5 ans 6/ Modification des statuts sur l'entrée de nouv 7/ Questions diverses	ntion du Commissaire aux comptes et affectation du ré 18	esultat	
Documents distribués en séance.	Rapport d'activité 2017 du Président Fondation Philippe Maupas 2013-2018 création et (ambition, bilan, écosystème régional, prorogation) Actualités et perspectives Fondation Philippe Maupas		
	T		
Date et heure de la prochaine réunion.		Lieu	

Relevé de conclusions

Thèmes abordés Propositions – conclusions Vote Echéance

Thèmes abordés	Propositions – conclusions	Vote	Echéance
1. Approbation du compte-rendu du CA du 6 décembre 2017	Aucune observation	Unanimité	
Poursuivre le financement des équipements nécessaires aux formations du Bio3 Institute (en particulier contrôle analytique) Trouver de nouveaux fondateurs et donateurs Renouveler les Etats Généraux des Biomédicaments (éducation thérapeutique des patients sur les biomédicaments pour la seconde édition en 2018) Favoriser avec Polepharma l'émergence de projets R&D via le Bio3 Institute et financer des actions de soutien au milieu académique Développer des échanges avec la Fiddlehead Foundation de New York dans le cadre des cursus de formation Participer au projet d'installation de l'incubateur dans l'écosystème Centre-Val de Loire	S'appuyant sur les documents remis en séance (et qui figurent en PJ), le président Monjanel rappelle les conditions de création et les objectifs de la Fondation Maupas Il extrait de la période 2013-2018 les éléments suivants : - Création du bio3 Institute - 200 étudiant.e.s formé.es - 100 salarié.e.s de l'industrie pharmaceutique formé.e.s Madame Maupoil souligne les formations avec Sanofi, sur des sites sanofi, qui ont donné satisfaction en raison de leur adaptationcr - Mise en place d'équipe de recherches Aucune collaboration nouvelle avec des partenaires n'a vu le jour en 2017. La promotion de la Fondation s'est néanmoins poursuivie. Sont ainsi constatées des demandes spontanées d'entreprises au financement de projets. Emmanuel Lesigne souligne que la Fondation Maupas monte en puissance, tant en matière de de formation que de partenariat. Une pépinière d'entreprises (bio incube) est un objectif atteignable à terme Philippe Vendrix estime que le bio3 est un outil bien conçu et construit car il mixe intelligemment professionnels et universitaires. Les coûts de maintenance en sont faibles souligne Madame Maupoil. Il voit dans les bio médicaments le terrain de prédilection d'une éventuelle future société universitaire et de recherches et d'un PIA3, en raison de la dynamique qu'implique ce secteur entre les mondes professionnel, économique et universitaire.		

Thèmes abordés	Propositions – conclusions	Vote	Echéance
3. Bilan financier de la Fondation	2017 a été une année simple. Peu de recettes hormis un don de 10 000 €. Les principales dépenses résident dans des subventions à l'IMT pour de l'équipement en matériel du bio3 Charges: 91 384 € Déficit: -81 227 € Le commissaire aux comptes rappelle qu'il convient d'apprécier la situation financière en prenant en compte plusieurs exercices. A ce titre la trésorerie est saine. Ces 2 dernières années ont vu une augmentation des dépenses alors que les exercices précédents avaient au contraire permis des collectes)		
 4. Biolab Un accueil très positif du Bio³ Institute par les industriels et la signature de conventions sur le long terme qui légitimisent le positionnement du Bio³ et la qualité des programmes de formation proposés Une volonté politique nationale, régionale et locale avérée de soutenir le développement de la filière biomédicaments avec des moyens financiers appropriés. Une demande croissante de startups désirant s'installer à proximité des infrastructures existantes afin de bénéficier du support en formation et en développement présent au sein de l'écosystème 	 Xavie Monjanel rappelle: L'importance réelle dans l'écosystème L'accueil positif du bio3 L'outil pertinent qu'il constitue Le soutien des pouvoirs publics Philippe Vendrix estime qu'il faut convaincre de l'intérêt d'implanter un incubateur sur le site du Plat d'Etain (de préférence) ou sur un autre site universitaire. Cet outil scientifique est nécessaire et chacun a d'ailleurs l'intuition de son utilité. Pour Catherine de Colbert, les entreprises sont à la recherche d'une telle atmosphère de travail. Les mondes économique et universitaire sont favorables à une proximité géographique, vecteur d'une synergie. Il conviendra néanmoins de bien dimensionner le futur biotech. 		
	Les relations avec Polepharma doivent être encore améliorées. Un COPII serait nécessaire.		
5. Prorogation de la Fondation pour 5 ans	La prorogation de la fondation est décidée.	Unanimité (à l'exception de M Romet- Lemonne, sorti au	

Thèmes abordés	Propositions – conclusions	Vote	Echéance
		moment du vote en raison d'un appel téléphonique urgent)	
	Modification des statuts permettant que les nouveaux donateurs soient <i>ipso facto</i> fondateurs (modification de l'article 5 des statuts). Modification adoptée	ldem	
	Le président de l'université informe que celle-ci versera à la Fondation la même somme que celle versée à sa création (soit 30 000 €).		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2018 Commission des moyens du 14 septembre 2018 DIRECTION DE LA FORMATION SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE

Révision des tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2018-2019

Exposé des motifs

Ces tarifs de formation continue pour l'année 2018-2019 ont été votés une première fois le 03 juillet 2017.

Ils ont été mis à jour à 2 reprises : le 25 septembre 2017 pour introduire des Conditions Générales de Vente et le 04 juin 2018 pour quelques nouvelles formations.

La présente mise à jour a pour objet un nouveau D.I.U.

"Création" d'un D.I.U.

1 Un D.I.U. de Pédagogie médicale existait dans l'offre de formation de l'UFR de Médecine. Il est remplacé par un D.I.U. de Pédagogie médicale rénové.

Les partenaires universitaires ne seront plus Poitiers et Limoges, mais sont désormais Angers, Nantes, Rennes et Brest.

De plus, ce D.I.U. n'accueillera plus d'étudiants mais exclusivement un public de formation continue, donc il ne sera plus géré par l'UFR, mais par le service commun de formation continue.

Enfin, le nombre d'heures d'enseignement est diminué (77h au lieu de 88h) et le tarif proposé est augmenté (1200€ au lieu de 850€).

Il est prévu que ce D.I.U. rénové débute le 19/10/2018.

Il a été présenté en conseil d'UFR de Médecine le 03/09/2018.

Les modifications apportées aujourd'hui par rapport à la version précédente votée en Conseil d'Administration sont en rouge.



Reçu le :	
Dossier complet : oui □	non 🗖

DIPLOME D'UNIVERSITE						
A.U. □				C.U	J. 	
D.U. □				D.I.U	J. 🗵	
CREATIO	N 🗵	M	DDIFICATI	ON (-	
INTITULE DU DIPLOME						
PEDAGOGIE MEDICALE						
Composante de rattachement : UFR Composante ou Université associée		ne AN	GERS, NANTES, B	BREST, R	RENNES	
Observations : Le DIU Pédagogie médicale était précédemment organisé avec les universités de Limoges et de Poitiers. A partir de l'année universitaire 2018-2019, l'université de Tours recrée un nouveau DIU avec les universités du grand ouest.						
	Υ					
Avis du Conseil d'UFR *	Favorab	le 🗖	Défavorable 🗖		Date:	
Avis de la CFVU	Favorab	ole 🗖	Défavorable 🗖		Date:	
Avis de la commission des moyens	Favorab	ole 🗖	Défavorable 🗖		Date:	
Décision du CA	Favorab	le 🗖	Défavorable 🗖		Date:	

	Nom: ANGOULVANT Denis	Statut : PU -PH			
Enseignant(s)	UFR de rattachement UFR Médecine de Tours	Téléphone 02 47 47 90 51 Mail : denis.angoulvant@univ-tours.fr			
responsable(s)	Nom: REROLLE Camille	Statut: MCU - PH			
	UFR de rattachement UFR Médecine de Tours	Téléphone Mail : camille.rerolle@univ-tours.fr			
Niveau minimum de recrutement (Niveau d'entrée)	Inférieur au bac □ Bac+3 □ Bac+ 4 □ Ba	Bac+1 □ Bac+2 □ ac+5 □ Bac+6 ⊠			
Niveau de sortie (ne peut être supérieur au niveau d'entrée)	Inférieur au bac □ Bac+3 □ Bac+ 4 □ Ba	Bac+1 □ Bac+2 □ ac+5 □ Bac+6 ⊠			
Public concerné	Formation initiale				
• droit de ba	n des diplômes d'université est décomposé e se fixé par l'établissement : Pour les AU, CU et DU, application du droit d Pour les DIU, application du droit de base nat fonction des tarifs définis avec les universités Si DIU, cocher le droit national défini :	de base national équivalent licence. tional équivalent licence ou master en s partenaires.			
financière.	ifique. Le droit spécifique est déterminé Il doit permettre l'auto-financement de la fo ser, le montant du droit spécifique de votre c	rmation.			
Tarifs formation co	ntinue (Frais FC+ Droits d'inscription) 1 200 euros				

Stagiaire non financé : 1 200 euros

Objectifs

- Concevoir implanter et évaluer une formation dans le cadre d'une approche par compétences (paramédicaux, 1er et 2e cycle, 3e cycle et FMC)
- Appliquer les principes d'une pédagogie active :
 - Communiquer efficacement avec les étudiants.
 - Ancrer les apprentissages sur les connaissances antérieures des étudiants
 - Développer le raisonnement clinique des étudiants,
 - Favoriser le transfert des apprentissages de la salle d'enseignement à la salle de soins
- Motiver les stagiaires et les impliquer activement dans leur formation

Originalité

Contexte: les universitaires et les professionnels de la santé intervenant dans la formation médicale initiale et dans la formation médicale continue doivent pouvoir bénéficier d'une formation adaptée à leur rôle d'enseignant et de formateur dans le domaine médical.

Capacité d'accueil

Maximum 24

Minimum : 4 par université pour les 4 universités partenaires, soit 16 + au moins 6 pour Tours qui doit supporter le coût de son centre de simulation

Conditions d'inscription

Le public concerné sera représenté par les docteurs en médecine : médecin assistant universitaire (chef de clinique assistant, assistant hospitalo-universitaire), professeur des universités-praticien hospitalier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier ou praticien hospitalier, médecin généraliste maître de stage ou enseignant dans le 3è cycle de médecine générale ou spécialiste libéraux intervenant dans la formation médicale continue.

Dans tous les cas, l'inscription est soumise à l'autorisation de l'enseignant responsable du diplôme dans chaque UFR sur dossier comportant une lettre de motivation et un projet pédagogique.

Durée totale de la formation

CM:	1 an ⊠	
TD: 77 heures	2 ans □	
Total heures: (TD+CM+TP+Stage): 77 h		

Mémoire : oui ⊠

non 🗖

Durée du stage : Durée Pratique professionnelle :

Pratique professionnelle

Observations particulières:

Modalités d'évaluation :

- un mémoire noté sur 20 points (Coefficient 1)

Stage 🗖

200 heures)

(Volume pédagogique minimal de la formation :

- la soutenance du mémoire, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de présentation du travail et 10 minutes d'échanges avec le jury, notée sur 20 points (Coefficient 1)

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (soit 10 sur 20 points) dans chacune des épreuves. Aucune compensation ne peut être réalisée entre les épreuves).

Université de TOURS

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR: Médecine Filière:

Diplôme : DIU Pédagogie Médicale Nom du responsable : Pr Denis ANGOULVANT

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	ТР		CC [*] GENERAL	MC REGIME D'ET	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
Séminaire 1 : NANTES 2 jours - Octobre	 Bases théoriques de l'apprentissage Conceptions de l'enseignement 				14 h		QP		QP	
Séminaire 2 : ANGERS - NANTES En alternance 3 jours - Novembre	 Enseignement interprofessionnel Outils numériques d'interactivité Recherche en pédagogie 				21 h		QP		QP	
Séminaire 3 : RENNES 2 jours - Janvier	 Apports de la technologie à l'acquisition de compétence 				14 h		QP		QP	
Séminaire 4 : BREST 2 jours - Mars	- L'évaluation pédagogique				14 h		QP		QP	
Séminaire 5 : TOURS 2 jours - Avril	- La simulation en pédagogie				14 h		QP		QP	
Mémoire et soutenance							E/O		E/O	
Total 77h/étudiant (CM+TD+TP)					77 h					

^{*} Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Diplôme inter universitaire de Pédagogie Médicale

Nom, statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)
Denis ANGOULVANT	Professeur à l'université de Tours - Praticien Hospitalier au CHRU de Tours (denis.angoulvant@univ-tours.fr)
C REVOLLE	Maître de Conférences à l'université de Tours - Praticien Hospitalier au CHRU de Tours (camille.revolle@univ-tours.fr)
P POTTIER	Professeur à l'université de Nantes - Praticien Hospitalier au CHRU de Nantes (pierre.pottier@univ-nantes.fr)
N LEROLLE	Professeur à l'université d'Angers - Praticien Hospitalier au CHU d'Angers (nicolas.lerolle@chu-angers.fr)
P PLADYS	Professeur à l'université de Rennes - Praticien Hospitalier du CHRU de Rennes (patrick.pladys@chu-rennes.fr)
P DE VRIES	Maître de Conférences à l'université de Brest - Praticien Hospitalier au CHRU de Brest (philine.devries@chu-brest.fr)

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Initiale

U	FR de rattachement				Début	00/01/1900
	Type de formation				Fin	00/01/1900
	Intitulé					
Respon	nsable pédagogique					
Recettes prév	isionnelles					
			Effectif			
			minimum	Recettes		
	Droit de base			- €		ı
	Droit spécifique			- €		
				- €		
		Total re	ecettes prévisio	nnelles	- €	
		Total rec	ettes droits spé	écifiques	- €	
Dépenses pré						
	Le droit spécifique	doit couvrir l'e	nsemble des dé	penses prévisi	onnelles.	
Rémunération						
	Statut	Heures / Eq TD	Taux			
Enseignants tit			42,96 €	- €		
Enseignants va	acataires		51,35€	- €		
Non enseignan	ts		15,17 €	- €		
		Total	rémunérations	- €		
Autres frais d	irects					
		Total autres	frais directs	- €		
Pilotage et ge	stion de l'action					
			% recettes	TOTAL		
Université	droit de base + 21%du d'inscription	total des droits	21%	- €		
Composante	recettes prévisionnelle prélèvement de l'univer		22%	- €		
		Total pilotage	et gestion FI	- €		
		Total dé	penses prévisi	onnelles	- €	
			ettes droits spé		- €	

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Continue

	UFR de	e rattachement	Médecine				Début	18/10/2018
	Typ	e de formation	Diplôme inter-universitaire (14h dispensées par Tours)				Fin	26/04/2018
	31		Pédagogie médi					
	Responsabl	e pédagogique						
		3-3-1				- 0		
	Recettes prév	visionnelles						
			Candidats acceptés	Recettes				
	Tarif Financé	1 200,00 €	6	7 200 €				
	Tarif Réduit	- €	0	- €				
	Autre tarif	- €	0	- €				
			6	7 200 €				
	Dépenses pré	visionnelles						
1-	Rémunération							
-	Sta	To Property	Heures / Eq TD	Taux			1	
+	Enseignants tit		0 h	42,96 €	1020	€		
+	Enseignants va		0 h	51,35 €		€	12	
\dashv			0 h	15,17€		€		
_	Non enseignan	ıs	Un	15,17 €	10=1	€	-	
	Indemnité de re	sponsabilité pé	dagogique		255	€		
			Total r	émunérations	255	€		
2-	Autres frais di	rects						
	CRESIS avec rém	nunérations	Total autres	frais directs	3 664	€		
	des enseignant							
	Pilotage de la		n de l'action					
•	r notage ac ia	r oo et gestio	ir de radion	Par stagiaire	TOTAL			
	Pilotage FCU	Normal (Formatio	on Diplômante)	330€	1 980)€		
	Gestion action	Pourcentage des	recettes	15%	1 080)€		
			Total pilotage	et gestion FC	3 060)€		
		Total dé	penses prévision	onnelles	6 979)€		
			Fait à Tours, le					
			La Directrice d	le la Formation (Continue		12	
			18					
			1					

POUR COMPLETER CE DOCUMENT, MERCI DE PRENDRE OBLIGATOIREMENT CONTACT AVEC LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE.

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS:

Effectif	
Droit de base (Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)	
Droit spécifique	
Total	
R	lépartition
UFR	
Université (droit de base + 21% du total)	

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	6	9	8
% de réussite	100 %	88,9 %	100 %
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant du budget pédagogique (dépenses)			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Coût total de la formation			

	Fait à	Le	
--	--------	----	--

Signature du/des Responsable (s)



Reçu le :
Dossier complet : oui ☐ non ☐

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U. 🗆

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION RENOUVELLEMENT M

DU COMPTABILITE ET GESTION

Composante de rattachement : IUT Tours

Composante ou Université associée :

Observations:

Le DU Comptabilité et gestion est construit pour préparer certaines épreuves du DCG, diplôme de comptabilité et de gestion, de niveau L. Il accueillera des personnes titulaires d'un diplôme Bac + 2 (BTS ou DUT) donnant droit à des équivalences du DCG. A l'heure actuelle, le DCG est déjà préparé à l'IUT de Tours en formation continue sur le même principe. Les personnes inscrites à cette préparation suivent plus de 900 heures de formation et sortent sans aucun diplôme universitaire alors qu'elles sont évaluées tout au long de leur cursus préparatoire. Le DU permettra donc de valoriser ce cursus en le diplômant, surtout dans le cas où l'ensemble des UE du DCG ne serait pas obtenu à la suite de l'examen national. Il offrira également la possibilité d'inscrire en Poursuite d'études des jeunes, tout juste diplômés d'un DUT ou BTS. souhaitant préparer le DCG, leur permettant ainsi de garder leur statut d'étudiant.

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable 🗹	Défavorable 🗖	Date : 21 novembre 2017
Avis de la CFVU	Favorable 🗆	Défavorable 🗖	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable 🗖	Défavorable 🗖	Date:
Décision du CA	Favorable 🗆	Défavorable 🗖	Date :

	Nom: GILSON Adeline	Statut: MCF Section CNU: 6 ème						
E-vi-	UFR de rattachement : IUT Tours	Téléphone: 02 47 36 75 45 Mail: <u>adeline.gilson@univ-tours.fr</u>						
Enseignant(s) responsable(s)	Nom : Chevalier Jean-Pierre	Statut : PRCE						
	UFR de rattachement : IUT Tours	Téléphone : 02 47 36 75 40 Mail : <u>jean-pierre.chevalier@univ-</u> <u>tours.fr</u>						
Niveau minimum de recrutement	Inférieur au bac 🗖	Bac+1 ☐ Bac+2 ⊠						
(Niveau d'entrée)	Bac+3 □ Bac+ 4 □	Bac+5 ☐ Bac+6 ☐						
Niveau de sortie	Inférieur au bac □	Bac+1 ☐ Bac+2 区						
supérieur au niveau d'entrée)	Bac+3 □ Bac+ 4 □	Bac+5 □ Bac+6 □						
Public concerné	Formation initiale 図 Forma	rtion continue 国 Poursuite d'études 国						
	Gestion UFR 🛭	☐ Gestion FC ☐						
Droits d'inscription								
Le droit d'inscription d	es diplômes d'université est décomposé	en deux droits :						
 <u>droit de base</u> fixé par l'établissement : Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence. Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires. 								
Si DIU, cocher le droit national défini : 🔲 Licence 🗇 Master								
 droit spécifique. Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation. 								
Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : 3390 € pour la formation en 1 an / 2185 € par an pour la formation en 2 ans								
Tarifs formation cont	inue (Frais FC+ Droits d'inscription)							
Stagiaire financé : Remarque : Si le DU se	Stagiaire financé: 6916 € pour la formation en 1 an / 3935 € par an pour la formation en 2 ans Remarque: Si le DU se fait en contrat de professionnalisation alors le tarif est de 8326,5 €							

3390 € pour la formation en 1 an / 2185 € par an pour la formation en 2 ans

Stagiaire non financé:

Objectifs

Le DU Comptabilité et gestion a pour objectif de préparer aux UE de l'examen national du DCG. Le DCG s'inscrit dans le schéma LMD et permet aux lauréats de valider un niveau licence. Outre les postes de cadre dans le secteur de la comptabilité et de la gestion, le DCG reste la principale voie d'accès aux métiers de l'audit et de l'expertise comptable.

Originalité

Ouvert à la fois aux étudiants en poursuite d'études, aux salariés en CIF ou en reconversion, le DU est riche tant sur le plan des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Prévu pour être préparé en 1 an, il peut également se dérouler en 2 ans notamment dans le cadre d'une alternance en contrat de professionnalisation.

La formation en alternance se déroule sur un rythme de 2,5 jours à l'IUT et de 2,5 jours en entreprise. Les UE 1 à 4 sont préparées la première année du mercredi après midi au vendredi soir et évaluées en fin de première année. Les UE 6 à 8 sont préparées la deuxième année du lundi matin au mercredi midi et évaluées en fin de deuxième année. L'UE 5 est quant à elle préparée sur les 2 années (30 heures chaque année) de façon à ce que le niveau d'anglais soit entretenu tout au long de la formation.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	UE 8	UE 5	UE 6	UE 3	UE 1 / UE 2	
APRES-MIDI	UE 7	UE 7	UE 4 / UE 5	UE 3 / UE 4	UE 1 / UE 2	

1^{ère} année 2^{ème} année

Les alternants seront donc à l'IUT soit en début de semaine soit en fin de semaine selon l'année. Les apprenants préparant le DCG en un an auront cours tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi selon le découpage ci-dessus. La planification ainsi construite permet une mutualisation totale de l'ensemble des cours. L'alternance ne génère donc aucun frais supplémentaires.

Capacité d'accueil Minimum: 20 personnes Maximum: 30 personnes

Conditions d'inscription

Le DU Comptabilité et gestion est accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2 tel que le DUT Gestion des entreprises et des administrations option Gestion comptable et financière ou le BTS comptabilité et gestion des organisations. Il est également ouvert aux titulaires de certaines Licences ou Licences professionnelles. La liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispense d'épreuves, parue au BO n°35 du 27/09/2012, est donnée en annexe 4.

Il est ouvert aux stagiaires de formation continue et aux étudiants en poursuite d'études.

La sélection se fait sur dossier.

CM: 265 Heures 1 an 🗵 TP: 0 Heure TD: 645 Heures 2 ans 🗵 Durée totale de Stage
Facultatif 8 semaines Pratique professionnelle la formation (Volume pédagogique Mémoire : oui □ non 🗵 minimal de la formation : 200 heures)

Total heures: (TD+CM+TP+Stage): 910 Heures + 280 heures facultatives pour le stage

Observations particulières

Le DU Comptabilité et Gestion prépare aux UE 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12 du DCG, les UE 1, 5, 8 et 13 pouvant faire l'objet d'une dispense pour les titulaires d'un DUT, d'un BTS ou autre diplôme mentionné dans l'arrêté du 18/09/2012 publié au BO n°35 du 27/09/2012. Le programme du DU Comptabilité et Gestion correspond donc au programme national du DCG pour les UE concernées.

Le DU CG offre la possibilité de réaliser un stage de façon facultative. Ce stage, d'une durée de 8 semaines, est un pré-requis nécessaire à l'obtention du DCG pour les candidats n'en ayant pas la dispense par équivalence. Il doit être accompli dans un cabinet d'expertise comptable ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. Il a pour but :

- de permettre au candidat de prendre contact avec le monde professionnel ;
- d'observer le fonctionnement d'une organisation et de le rapprocher des connaissances théoriques acquises au travers des programmes des différentes unités d'enseignement.

Pour s'assurer de la qualité des enseignements et de leur adéquation aux besoins des apprenants, un questionnaire sera administré à l'issue de chaque module de formation

Université François-Rabelais de TOURS

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR:

IUT Tours

Filière: Département Gestion des entreprises et des administrations

Diplôme : DU COMPTABILITE GESTION

Nom du responsable : GILSON Adeline

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	СМ	CM TD	TD TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE1 : Droit des sociétés (UE 2 du DCG)	 Les différentes formes de sociétés commerciales (hors SA) La SA Droit pénal - Les associations - Les groupements 	4	9	40	84		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE2 : Droit fiscal (UE 4 du DCG)	 Fiscalité des entreprises et des particuliers TVA et contrôle fiscal 	4	9	40	84		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE3 : Comptabilité financière (UE 10 du DCG)	 Comptabilité approfondie Comptabilité des sociétés 	4	9	40	84		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE4 : Finance (UE 6 du DCG)	• Finance d'entreprise : valeur, choix d'investissement, structure financière	3	3	10	73		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE5 : Anglais (UE 12 du DCG)	Anglais économique	3	3		63		CC+ET O et E	Ex E	ET E	Ex E
UE6 : Droit social (UE 3 du DCG)	 La relation individuelle du travail Aspects collectifs du droit social et protection sociale 	3	7	35	69		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E

UE7 : Management (UE 7 du DCG)	 Les fonctions dans l'entreprise, le comportement humain Les contributions théoriques, la stratégie 	4	10	50	94	CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE8 : Contrôle de gestion (UE 11 du DCG)	 Modélisations des organisations Calcul des coûts, budgets, analyse des écarts, tableau de bord, masse salariale 	4	10	50	94	CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE 9 : stage (UE facultative)				8 s	emaines				
Total Xh/étudiant (CM+TD+TP)	4			265	645				

^{*} Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

Afin d'assurer une formation de qualité et la réussite aux examens nationaux, chaque UE comporte un nombre d'heures d'enseignement approprié. L'assiduité est contrôlée, la présence aux enseignements, aux contrôles continus et aux examens est obligatoire. Toute absence injustifiée à une épreuve entraîne la défaillance à l'UE correspondante et donc à l'année.

Le **DU Comptabilité et Gestion** est délivré si la moyenne de l'ensemble des UE est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 6 sur 20.

Lorsque le diplôme universitaire n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé: DU COMPTABILITE ET GESTION

Noms et coordonnées	des en	seignants ou professio	nnels participant à la formation	
Xavier APARICIO	Т	contrôle de gestion	IUT de Tours	
Abdoulaye SARR	V	droit des sociétés	Formateur indépendant	
Hélène CHARRIER	Т	finance d'entreprise	IUT de Tours	
Jean-Pierre CHEVALIER	т	droit fiscal	IUT de Tours	
Jean-Pierre CHEVALIER	т	comptabilité approfondie	IUT de Tours	
Annick DE BEAUREGARD	V	droit social	Lycée Notre Dame La Riche - 42 rue Delpérier 37000 TOURS - ann.de.beauregard@gmail.com	
Laurence TABOURDEAU- POLISSET	V	droit fiscal	DDFIP-37 SIE Tours-nord - 40, rue Edouard-Vaillant 37060 Tours Cedex 09 -	
André MONGO	v	droit social	Avocat - Cabinet indépendant - 5 bd Béranger 37000 Tours - mongo.avocat@laposte.net	
Charlotte LEFORESTIER	V	anglais des affaires	UFR Droit	
Vincent MAHOUDEAU	٧	management	SBC Centre de formation vincent.mahoudeau@cegetel.net	
Adeline GILSON	Т	management	IUT de Tours	
Peggy RICHARD-SARR	٧	droit des sociétés	AFTEC Touraine - 244 r Giraudeau 37000 Tours - 02 47 36 20 50 peggy.richard-sarr@univ-tours.fr	
Nicolas TRAVAUX	Т	finance d'entreprise	IUT de Tours	
Bertrand TYTGAT	Т	contrôle de gestion	IUT de Tours	
Guillaume VARVOUX	V	anglais des affaires	AFTEC Touraine - 244 r Giraudeau 37000 Tours - 02 47 36 20 50 guivx@yahoo.fr	

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation mixte (initiale et continue)

UFR de rattachement		Début	03/09/2018
Type de formation		Fin	30/06/2019
Intitulé	COMPTABILITE ET GESTION		
Responsable pédagogique	Adeline Gilson / Jean Pierre Chevalier		
Recettes prévisionnelles			
	Effortif	_	

		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	170,00€	6	1 020 €
Droit spécifique	3 390,00 €	7	23 730 €
	2 185,00 €	3	6 555 €
	8 326,50 €	5	20 816 €
	6 916,00 €	5	34 580 €
		20	86 701 €

5 FI et 2 FC (en 1 an) 1 FI et 2 FC (en 2 ans) Contrats de pro FC (en 1 an)

Total recettes prévisionnelles 86 **701 €** 85 681 €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux			
Enseignants titulaires	582 h	43,48€	25 305 €		
Enseignants vacataires	455 h	58,91€	26 804 €		
Non enseignants	30 h	15,17€	455€		
	Total r	Total rémunérations			

2- Autres frais directs

Total autres frais directs	2 300 €

3- Pilotage et gestion de l'action

		% recettes	TOTAL	
Université	droit de base + 21%du total des droits d'inscription des formations initiales	21%	5 750 €	
Composante		30%	26 010 €	
	Total pilotag	e et gestion	31 761 €	

Total dépenses prévisionnelles 86 625 €

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS:

Effectif	20
Droit de base (Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)	1020 €
Droit spécifique	85681 €
Total	86701
	Répartition
UFR	80951
Université (droit de base + 21% du total formation	5750

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	0
Taux heures T. D.	
Total	0



Reçu le : XXXXXX
Dossier complet : oui ☐ non ☐

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U. □	C.U.□

D.U. X D.I.U.□

CREATION X RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME

Reconversion à la Pratique de l'Exercice Officinal

Composante de rattachement : Sciences Pharmaceutiques	
Composante ou Université associée :	
Observations:	

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable ■ Défavorable 🗖	Date : 07 Juin 2018
Avis de la CFVU	Favorable 🗖 Défavorable 🗖	Date:
Avis de la commission des moyens	Favorable 🗖 Défavorable 🗖	Date:
Décision du CA	Favorable 🗖 Défavorable 🗖	Date:

Enseignant(s) responsable(s)	Nom: Matthieu JUSTE UFR de rattachement: Sc Téléphone: 02.47.36.71. Mail: matthieu.juste@uni	ciences Pharmaceutiqu 87	de conférence (Sectionues	n CNU : 87)
Niveau de recrutement	Inférieur au bac 🗖	Bac+1 □	Bac+2 □	
(Niveau d'entrée)	Bac+3 □	Bac+ 4 □	Bac+5 □	Bac+6 ■
Niveau de sortie	Inférieur au bac □	Bac+1 □	Bac+2 □	
(ne peut être supérieur au niveau d'entrée)	Bac+3 □	Bac+ 4 □	Bac+5 □	Bac+6 ■
Public concerné	Formation initiale G		inue ■ Poursu	uite d'études 🗖
 droit de base - F - F S droit spécif 	n des diplômes d'université es se fixé par l'établissement : Pour les AU, CU et DU, applic Pour les DIU, application du d fonction des tarifs définis avec i DIU, cocher le niveau pédag lique. Le droit spécifique est c ettre l'auto-financement de la	ration du droit de base roit de base national de c les universités parte ogique du DIU :	e national équivalent l' équivalent licence ou l naires. □ Licence □ M	master en aster
	ser, le montant du droit spéci		e:	
Tarifs formation con	ntinue (Frais FC + Droits d'in	scription)		
Stagiaire financé : 2	100 euros	Stage: 270 euro	s (tarif pour le stage so effectué sur deux ar	
Stagiaire non finance	é : 1000 euros			

Objectifs	Permettre à des pharmaciens quel que soit leur secteur d'activité de remettre à jour leurs connaissances afin d'exercer en officine avec toute la compétence requise et d'effectuer un stage conventionné en officine de 6 mois.
Originalité	
Capacité d'accueil	Jusqu'à 20 participants par an Admission sur dossier (diplôme, CV, lettre de motivation) et/ou entretien avec le responsable du DU
Conditions d'inscription	Pharmaciens titulaires du Diplôme français d'Etat de Docteur en Pharmacie ou de pharmacien titulaire d'un diplôme de pharmacie ouvrant droit à l'exercice de la pharmacie en France.
Durée totale de la formation	Au minimum 100 h d'enseignement (CM/ TP/TD) (120h maximum) à choisir dans les unités d'enseignement de 5ème ou 6ème année officine. Un entretien de positionnement aura lieu avec le candidat au cours duquel le responsable de la formation validera son parcours de formation. Ainsi le choix des UE se fera en fonction de son parcours professionnel. La formation peut être commencée à tout moment et être effectuée sur 2 années universitaires selon l'accord du responsable de la formation CM:
	TP: 2 ans: 区
	TD:
	Stage ☑ Pratique professionnelle ☐ Mémoire : oui ☐ non ☑ Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures
	Durée du stage : 6 mois Durée Pratique professionnelle :
	Total heures (TD + CM + TP + Stage):
	La staga dait âtra affactuá chaz un pharmacian maîtra da staga agráé par l'Université da

Observations particulières

Le stage doit être effectué chez un pharmacien maître de stage agréé par l'Université de Tours et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens Centre Val de Loire. Une possibilité de dérogation pourra être envisagée chez un Maître de stage hors région Centre Val de Loire.

(Six mois de stage correspond à la durée minimum d'expérience professionnelle exigée par l'Ordre National des Pharmaciens pour une inscription au tableau de l'ordre.)

Université François-Rabelais de TOURS

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : Sciences Pharmaceutiques Filière : Diplôme : DU Reconversion à la Pratique de l'Exercice Officinal

Nom du responsable : UNIVERSITAIRES : Matthieu JUSTE

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP		CC [*] GENERAL	REGIME	CC [*] SPECIAL UDES
							Session 1	Session 2	Session 1 ш	Session 2 o o o
Selon les choix des stagiaires dans les Unités		L'as	siduité	au cour	s est ob	ligatoire	e : quitus de	e présence (QP)	
d'enseignement de 5 ^{ème} et 6 ^{ème} année officine		éval effe offic - qu - mi	uée oractuée per cinaux e estions isse en s	alement oar un j et unive sur l'ex	. Ainsi, ury déc rsitaires ercice c o de dis	, l'éval i dié au D s (au min officinal pensatio	uation oral U, compose nimum un u en lien ave	(UE) et pr e (d'enviror é au minimu niversitaire) c les UE suiv alyse de pre	n 45 min à im de 3 pha avec : ries	1h) sera armaciens
Total Xh/étudiant										

^{*} Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

(CM+TD+TP)

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé:

Name et goordonnées des onseignants ou professionnels nautisinant à la faure tier				
Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation				
Nom, statut et discipline	Coordonnées (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants)			
Selon les unités d'enseignement choisie en 5 ^{ème} ou 6 ^{ème} année de pharmacie				
Service formation des sociétés				
:				

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Initiale

	UFR de	e rattachement	Sciences Pha	rmaceutiques		Début	Septembre	
			Diplôme Universitaire			Fin	Juin	
	,		Reconversion		e l'exercice off			
	Responsab	le pédagogique						
		pedageg.que						
	Recettes prév	risionnelles						
	-			E.C. 11C				
				Effectif minimum	Recettes			
		Tarif étudiant	- €	0	- €			
		Tarif Normal FC	2 100,00 €	1	2 100 €			
		Droits inscr°	- €	0	- €			
			- €	0	- €			
				1	2 100 €			
			Total re	cettes prévisio	nnelles	2 100 €		
	Dépenses pré	visionnelles						
1-	Rémunération	is						
	Sta	atut	Heures / Eq TD	Taux				
	Enseignants tit	ulaires	1,5 h	42,96€	64 €			
	Enseignants va	acataires	0 h	51,35€	- €			
	Non enseignan	ts	0 h	15,17 €	- €			
			Total r	rémunérations	64 €			
2-	Autres frais di	rects						
			Frais de g	estion FC	470 €			_
3-	330€ forfait de pilotage + 140€ frais de gestion 3- Pilotage et gestion de l'action							
	J g.			% recettes	TOTAL			
	Université			21%	441 €			
					1 110 0			
	Composante			53%	1 113 €			
			Total pilotage	et gestion FI	1 554 €			
			Total dé	penses prévisi	onnelles	2 088 €		

<u>EN CAS DE DIFFICULTE</u> pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS:

Effectif				
Droit de base (Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)				
Droit spécifique				
Total				
Répartition :				
UFR 78%				
Université (droits de base + 21% du total)				

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant du budget pédagogique (dépenses)			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Coût total de la formation			